

CHI des Hôpitaux du Massif des Vosges – Scanner de Gérardmer (88)

Le **Centre Hospitalier Intercommunal des Hôpitaux du Massif des Vosges** (CHI HMV), à Saint-Dié-des-Vosges, est un établissement public de santé né le 1er janvier 2022 de la fusion de quatre centres hospitaliers de l'est vosgien (Saint-Dié-des-Vosges, Gérardmer, Fraize et le CHI des Cinq Vallées). Membre du GHT Vosges, il dessert un bassin de vie d'environ **110 000 habitants** au vieillissement marqué, dispose de **1 243 lits et places** répartis sur six sites et figure parmi les premiers employeurs du territoire (près de 1 700 équivalents temps plein). Il sollicite un prêt participatif de **1 000 000 €** destiné à financer l'**installation d'un scanner à l'hôpital de Gérardmer**, pour une mise en service fin 2026.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- **Porteur** : EPS, SIREN 200 096 824, dirigé par Mme Laure Vukasse
- **Objet** : installation d'un scanner sur le site de Gérardmer, en réponse à un besoin local estimé à environ 40 examens par jour à terme, dans un territoire marqué par des difficultés d'accès à l'imagerie
- **Montant et durée** : 1 000 000 € sur 96 mois, amortissement constant, échéances trimestrielles
- **Taux** : 4,00 % brut, sans sûreté ni remboursement anticipé
- **Autorisations** : emprunt couvert par l'autorisation préalable de l'ARS Grand Est du 18 février 2026 (décision 2026-D1629), qui inclut une enveloppe de 8,5 M€ d'emprunts pour les investissements courants 2026, dont le scanner de Gérardmer
- **Antériorité** : première opération du CHI HMV avec Villyz

Structure de financement

Le scanner de Gérardmer s'inscrit dans le **programme d'investissement 2026** de l'établissement (17,8 M€ d'immobilisations prévues à l'EPRD), aux côtés de la reconstruction de l'EHPAD de Foucharupt et du projet Hôpital du futur 2. Ce programme est financé par un recours à l'emprunt **expressément autorisé par l'ARS Grand Est** le 18 février 2026, après avis de la DRFiP : 1,2 M€ pour la façade bioclimatique, 26 M€ pour l'EHPAD de Foucharupt et **8,5 M€ pour les investissements courants, dont le scanner de Gérardmer**. Le prêt Villyz de 1 M€ s'impute sur cette enveloppe autorisée, en complément des financements bancaires que le CHI HMV continue d'obtenir auprès de ses partenaires. Il représenterait environ **1,5 %** de l'encours de dette de l'établissement (67,1 M€ fin 2025), pour une annuité d'environ 163 K€ la première année, soit près de 3 % de l'annuité de la dette existante. L'opération permet en outre au CHI HMV de faire connaître ses projets et enjeux aux citoyens de son bassin de vie.

Élément	Valeur	Lecture
Prêt participatif Villyz	1 000 000 €	96 mois, amortissable trimestriellement
Encours de dette fin 2025	67,1 M€	≈ 1,5 % de l'encours

Élément	Valeur	Lecture
Effet sur la dette de l'établissement	≈ +1,5 %	Emprunt autorisé par l'ARS (février 2026)

Situation financière de l'établissement

À l'image de nombreux établissements publics de santé, le CHI HMV connaît un **déficit structurel depuis sa création en 2022**, sous l'effet de charges dynamiques et d'une activité encore en reconstruction après la fusion. L'exercice 2025 marque une nette dégradation (insuffisance d'autofinancement estimée à 11,1 M€ au premier rapport infra-annuel), qui a conduit l'établissement à adosser à son EPRD 2026 un **plan de retour à l'équilibre** structuré. La CAF reste positive sur 2022-2024 mais insuffisante pour couvrir le remboursement en capital de la dette. L'établissement poursuit néanmoins un **désendettement continu** : l'encours de dette recule de 14,0 M€ entre 2022 et 2025.

Indicateur clé (M€)	2022	2023	2024	Lecture
Résultat consolidé	-4,2	-6,8	-4,0	Exploitation déficitaire
CAF	+1,6	+2,3	+2,0	Positive mais limitée
CAF nette du remboursement en capital	-2,7	-2,3	-2,7	Recours à l'emprunt nécessaire
Encours de dette	81,1	76,4	71,8	Désendettement continu (67,1 fin 2025)

Le **réalisé d'activité à fin mai 2026** (cumul depuis le 1er janvier) confirme une dynamique favorable : entrées MCO **+4,3 %**, hôpital de jour **+8,0 %**, HAD **+8,6 %** et EHPAD **+15,2 %**, pour un total de 10 582 entrées tous secteurs confondus (+2,4 %). L'EPRD 2026, **approuvé par l'ARS Grand Est**, prévoit une hausse des produits de **+7,3 %** sur le budget principal et une réduction progressive du déficit consolidé (-8,7 M€ en 2026, -2,0 M€ à horizon 2030), la CAF redevenant positive dès 2027 (+2,9 M€) pour atteindre +6,8 M€ en 2030.

Mise en perspective sectorielle (données DREES, mai 2025) : 7 EPS sur 10 étaient en déficit en 2024, pour un déficit cumulé national de 2,9 Md€ représentant **-2,7 % des produits** au niveau national, et un encours de dette hospitalier global de **27,9 % des produits**. Le CHI HMV présente ainsi une exploitation déficitaire caractéristique du secteur, mais se distingue par une **trajectoire de désendettement** (-17 % d'encours entre 2022 et 2025) et une **activité en croissance**, deux signaux favorables à la soutenabilité de sa structure financière.

Capacité de remboursement

L'évaluation de la capacité de remboursement des **établissements publics de santé** repose sur trois ratios prudentiels définis par le décret n° 2011-1872 : taux d'indépendance financière (seuil 50 %), durée apparente de la dette (seuil 10 ans) et poids de la dette rapporté au total des produits (seuil 30 %). Le franchissement de deux d'entre eux déclenche l'obligation d'une autorisation préalable d'emprunt par l'ARS, applicable à tout

emprunt de plus de 12 mois. Avec une durée apparente de la dette d'environ 37 ans fin 2024 et un encours supérieur à 30 % des produits, le CHI HMV franchit deux de ces seuils.

D'une durée de 96 mois, le présent emprunt **est soumis à cette autorisation préalable, qui a été obtenue** : par décision 2026-D1629 du **18 février 2026**, prise après avis de la DRFiP Grand Est du 9 février 2026, l'ARS a autorisé l'établissement à emprunter 35,7 M€ en 2026, dont **8,5 M€ au titre des investissements courants incluant le scanner de Gérardmer**, en saluant la mobilisation des équipes dans le redressement financier de l'établissement, dont elle constate les premiers effets. Trois dispositifs prudentiels renforcent la structure :

- **Tutelle ARS Grand Est** : EPRD 2026 approuvé en janvier 2026, projections jugées sincères et plan de retour à l'équilibre considéré comme une base solide, avec un suivi resserré de la trajectoire de redressement
- **Accompagnement et soutien financiers** : dispositif ANAP « Appuis 360 », aides de l'État de 40 M€ versées en 2022-2023 et éligibilité au dispositif de restauration des marges d'autofinancement (2,8 M€/an jusqu'en 2030)
- **Prêt amortissable de montant limité** : charge d'intérêts totale d'environ 165 K€ sur 8 ans et exposition dégressive grâce aux échéances trimestrielles, pour une annuité représentant près de 3 % de celle de la dette existante

Un porteur public sous tutelle ARS

Le CHI HMV est un **établissement public de santé** (article L6111-1 du code de la santé publique) qui ne peut pas faire faillite au sens commercial du terme : son existence et la continuité de ses missions sont garanties par la puissance publique. Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il est placé sous la **tutelle de l'ARS Grand Est**, ses dépenses et recettes sont exécutées par un **comptable public** (Trésorerie d'Épinal Gestion Hospitalière, DGFiP), et il est soumis au **contrôle de la Cour des comptes**, la Chambre régionale des comptes Grand Est ayant examiné sa gestion en 2024. Son encours de dette (67,1 M€ fin 2025) est en **baisse continue depuis la fusion**, composé à 85 % d'emprunts à taux fixe simple et sans aucun produit « hors charte Gissler ». L'établissement n'a fait l'objet d'**aucune procédure de défaut** sur un crédit au cours des cinq dernières années. Cette supervision multi-niveaux (ARS, DGFiP, Cour des comptes) justifie le **risque de défaut faible** habituellement attribué aux centres hospitaliers.

Pourquoi Villyz lui fait confiance

Le CHI HMV présente le profil d'un **établissement de territoire en redressement, à l'ancrage public solide** : exploitation déficitaire caractéristique du secteur, mais désendettement continu, activité en reprise et cadre institutionnel protecteur. Les arguments suivants soutiennent la décision de sélection :

- **Statut juridique protecteur** : EPS non soumis à faillite commerciale, comptable public, contrôle de la Cour des comptes et de la CRC Grand Est
- **Encadrement réglementaire renforcé** : tutelle ARS Grand Est, autorisation d'emprunt de février 2026 couvrant expressément le projet, accompagnement ANAP et plan de retour à l'équilibre engagé
- **Caractère limité du prêt** : 1 M€ représentent ~1,5 % de l'encours de dette ; annuité ~163 K€ au regard d'un budget consolidé de l'ordre de 150 M€

-
- **Projet utile et générateur de recettes** : le scanner répond à un besoin estimé à 40 examens par jour, contribue au redressement de l'imagerie (près de 1 M€ de recettes supplémentaires attendues au PGFP) et s'appuie sur le GIE d'imagerie créé avec le partenaire Radiolor au 1er janvier 2026
 - **Signaux positifs 2026** : activité en croissance (entrées MCO +4,3 %, HAD +8,6 % à fin mai), désendettement poursuivi et ligne de trésorerie bancaire de 2,5 M€ non mobilisée depuis janvier 2026

Les principaux risques portent sur la **persistance du déficit structurel** (insuffisance d'autofinancement en 2025 et 2026, CAF nette négative depuis la création de l'établissement), la **durée de 8 ans** du prêt, qui expose à la bonne exécution du plan de retour à l'équilibre dont le volet pluriannuel (PGFP 2027-2030) n'est pas encore approuvé par l'ARS à ce stade, et l'**illiquidité du prêt** non cessible ni remboursable par anticipation. L'amortissement trimestriel, qui réduit progressivement l'exposition, le statut d'établissement public, l'autorisation d'emprunt explicite de l'ARS Grand Est et le caractère limité de l'opération au regard de la surface financière de l'établissement offrent toutefois une marge de sécurité institutionnelle robuste sur la durée du prêt.